

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SIEDMTO

Séance du 02 octobre 2024

Délibération n°091D2024

Objet : Finances – Décision modificative n°1 sur le budget principal

Secrétaire de séance : BEZINS Jean-Pierre

Nombre membres :			
En exercice : 115	Présents : 74	Votants : 78	Absents/Excusés : 41
Date convocation : 25/09/2024		Date de l'affichage : 25/09/2024	

L'an deux mil vingt-quatre, le deux du mois d'Octobre, à 19 heures, le Syndicat intercommunal d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient s'est réuni à Vendevre-sur-Barse conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 sous la présidence de Patrick DYON, Président du Syndicat intercommunal d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient.

Etaient présents :

Mesdames AUBRY Raphaëlle, AUTREAU Sophie, BERTHELOT Delphine, BERTRAND Annick, BROUILLARD Elisabeth, CHAMPENOIS Ghislaine, CHEVALLIER Marielle, DA SILVA Carole, DAUNAY Maryse, DEFONTAINE Sophie, FRESU Sabrina, GAURIER Isabelle, GUY Sophie, GRADOS Christiane, HANDEL Carole, LALLEMAND Sandrine, LECUREAUX Sylvie, MARLIEN Audrey, MIGNOT VEDRENNE Marie-Christine, OCKOCKI Sophie, PASCAUD Aurore, TRESSOU Marie-Hélène, VALEYRE Denise, VITALI Rachel.

Messieurs AGRAPART Franck, , BOURGOIN Michel, BERGERAT Daniel, BERTIN Jean-François, BEZINS Jean-Pierre, CASTEX Jean-Marie, CHAMBON Hervé, CHAUCHEFOIN Daniel, COTIBY Philippe, DALLEMAGNE Philippe, DEMATONS Pascal, DESCHARMES Dominique, DOREZ Gérard, DUBUISSON Dany, DYON Patrick, DZIUBANOWSKI Alain, GENET Patrick, GOMES Franck, GOVERNET Jean-Claude, GUERINOT Cyril, HUARD Lionel, JACQUARD Gilles, JACQUINET Olivier, JEUNE Alain, JEUNESSE Pascal, JOANOT Pascal, JOBARD Pierre, JORRY Jean-Bernard, KLEIN Patrick, LEHMANN Philippe, LORPHELIN Claude, MARTIN Vincent, MARTY Rémy, MASSON Jean-Pierre, MICHAUT David, MICHEL Alain, MINISINI William, PARTOUT Didier, PERRET Bruno, PETIT Michel, PINET Jean-Louis, ROBERT Ghislain, ROBLET Bernard, ROUAIX Michel, ROUSSELOT Robert, SCHMIDT Xavier, TOURNEMEULLE Rémi, TRAIER Eric, VAN DE WALLE Jean-Pierre, VERON Jérôme.

Etaient excusés / Avaient donné pouvoir :

Messieurs BERTHELIN Frédéric, CORDIER Dany, DROUIN Denis, DE LAGOUTTE Jean-Pierre (pouvoir à DYON Patrick), FELS Francis, LAURENT François (pouvoir à DOREZ Gérard), LEFEVRE Jean-Christophe, LOYER Gilles (pouvoir à BEZINS Jean-Pierre), MARTIN Bernabé (pouvoir à JOBARD Pierre), PRAET Stéphane.

Assistaient : CAILLE Fabienne, DE ZUTTER Marie-Chantal.

formant la majorité des membres en exercice.

**SUITE DE LA DELIBERATION n°091D2024
(Page 2 sur 2)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral n°DCL2-BCCL2022140-0001 en date du 20 Mai 2022 portant modification des statuts du SIEDMTO,
Vu la délibération n°013D2024 en date du 25 Mars 2024 portant approbation du budget primitif du budget principal au titre de l'année 2024,
Considérant la nécessité d'adapter les crédits budgétaires à la réalité des projets et aux enjeux du syndicat,
Le rapporteur entendu,
Le Comité syndical, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE d'approuver la modification budgétaire suivante sur le budget principal :

Sens	Chapitre	Article	Prévu BP 2024	Modification	Nouveau prévu 2024
Dépenses	21 – Immobilisations corporelles	2111 – Terrains nus	3 000,00 €	+ 1 000,00 €	4 000,00 €
		2138 – Autres constructions	1 107 024,00 €	+81 000,00 €	1 188 024,00 €
		2158 – Autres installations	680 000,00 €	+223 500,00 €	903 500,00 €
		2188 - Autres	10 400,00 €	+ 2 500,00 €	12 900,00 €
		21828 – Autres matériels de transport	1 160 000,00 €	+24 500,00 €	1 184 500,00 €
TOTAL MODIFICATIONS DEPENSES				+332 500,00 €	
Recettes	13 – Subventions*	1321 - Etat	341 250,00 €	+200 000,00 €	541 250,00 €
		1328 - Autres	13 198,00 €	+18 000,00 €	31 198,00 €
	16 - Emprunt	1641 – Emprunt €	1 000 000 €	+114 500,00 €	1 114 500,00 €
TOTAL MODIFICATIONS RECETTES				332 500,00 €	

Section	Sens	Chapitre	Article	Montant BP	Modification	Nouveau BP
Investissement	Dépenses	040	28152	0,00 €	+1 142,00 €	1 142,00 €
	Recettes	021	021	270 416,00 €	+1 142,00 €	271 558,00 €
Fonctionnement	Dépenses	023	023	270 416,00 €	+1 142,00 €	271 558,00 €
	Recettes	042	781	0,00 €	+1 142,00 €	1 142,00 €

PRÉCISE que la présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet :

- D'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification devant le Tribunal Administratif de Châlons en Champagne (25 rue du Lycée, 51 036 Châlons-en-Champagne Cedex ; tél. : 03.26.66.86.87 ; fax : 03.26.21.01.87 ; courriel : greffe.tachalons-en-champagne@juradm.fr ; site internet <http://chalons-en-champagne.tribunaladministratif.fr>) (R421-1 du code de justice administrative).
- Cette demande pourra être assortie le cas échéant d'un référé suspension (article L521-1 du code de justice administrative)
- Ou d'un recours gracieux et/ou d'une demande préalable auprès des services du Syndicat mixte d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient. L'interlocuteur sera Monsieur Patrick DYON, Président du Syndicat mixte d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient, 36 rue des Varennes, 10 140 Vendevre-sur-Barse.

Patrick DYON
2024.10.07 20:51:31 +0200
Ref:7328405-10989747-1-D
Signature numérique
le Président



Patrick DYON